

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 janvier 2024

---

ACCÉLÉRATION ET SIMPLIFICATION DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT DÉGRADÉ -  
(N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N° 215

présenté par

M. Echaniz et les membres du groupe Socialistes et apparentés  
-----**ARTICLE 9 BIS**

À l'alinéa 2, après le mot :

« type »,

insérer les mots :

« détaillant l'ensemble des charges, dépenses et frais et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à garantir que le modèle type d'appel de fonds du syndic, que nous avons soutenu en Commission, comporte une présentation détaillées des différents dépenses et charges exigées.

En effet, si de nombreux syndics jouent la transparence xx